

D'énormes sommes sont également requises pour financer les campagnes générales; ces dépenses seront également limitées aux termes de la loi susmentionnée. Elles servent à payer la publicité dans les journaux et d'autres publications, les messages télévisés et radiodiffusés, l'impression et la distribution de tracts, les frais de déplacement des chefs et des organisateurs et la location de pièces pour le quartier général de la campagne et de salles pour les réunions électorales.

Les programmes de radio ou de télévision conçus pour servir les intérêts d'un parti ou d'un candidat sont interdits le jour qui précède les élections et le jour même des élections. En raison des fuseaux horaires, les résultats des élections dans l'est du Canada sont connus avant que le scrutin ne s'achève dans l'Ouest. Il est donc illégal de publier dans une province, avant la fermeture des bureaux de votation dans cette province, les résultats du scrutin de tout district électoral du Canada. Ceci vise à empêcher que les électeurs dans l'Ouest ne soient influencés par les résultats qui leur proviendraient de l'Est du pays.

Compilation des résultats

Dès la fermeture des bureaux de votation, le dépouillement des bulletins commence. Le scrutateur et son adjoint sont chargés de compter les voix dans chaque arrondissement de votation. Les données sont transmises au directeur du scrutin et de la circonscription et rendues publiques lorsqu'elles sont complètes. Quelques heures après la fermeture des bureaux de votation, les résultats sont connus dans la plupart des circonscriptions. Le résultat des élections est habituellement connu avant minuit.

Conséquences des élections

Si le parti qui formait le gouvernement avant les élections obtient la majorité ou le plus grand nombre de sièges de la nouvelle Chambre, les membres du Cabinet seront assermentés de nouveau. Même si les élections générales redonnent le pouvoir au même parti, il se produit habituellement des changements dans la constitution du Cabinet.

Si un autre parti obtient la majorité ou le plus grand nombre des sièges de la nouvelle Chambre des communes, le premier ministre offre, dans les quelques semaines qui suivent, sa démission et celle de son Cabinet au gouverneur général en recommandant que le chef du parti vainqueur soit invité à former un gouvernement.

Le régime parlementaire, combiné avec le système électoral canadien, semble avoir bien servi le Canada. Depuis les débuts de la confédération canadienne, il semble avoir produit des gouvernements attentifs à la volonté du peuple et capables d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques à long terme.

RP/A